



SAINT-AQUILIN

Mairie
Le bourg
24110 SAINT-AQUILIN

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 17 MARS 2017**

Présents : Annick DEZON, Eric GUTKOWSKI, Jean-Luc PARISOT, Morgane de SEISSAN, Josiane DURIEUX, Pascal DEGUILHEM, Daniel DESMAISON, Alain SOUDEIX, Claude BERNADO, Cécile CLERC, Jacques MAGNE, Fanny DESMAISON

Absentes : Marie-France REY, Philippe CHERCHOULY

Après lecture, le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 10 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité.

1 - Une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels va être réalisée conjointement avec la Communauté de Communes Isle, Vern et Salembre.

2 - La collectivité renouvelle les contrats CNP Assurances pour l'année 2017, relatifs à la protection sociale des agents et permettant à la collectivité de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

3 - Le logement social T4 duplex n°1 est occupé depuis le 15 janvier 2017 par Mr et Mme WINDERSTHIN pour un loyer mensuel de 500,00 € avec paiement d'une caution correspondant à un mois de loyer.

4 - Le tableau des effectifs sera modifié au 01/01/2017 et au 01/07/2017 pour intégrer les cadres d'emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe, d'adjoint technique principal de 2ème classe et d'adjoint technique territorial.

5 - Les taux retenus pour l'avancement de grade est de 100%.

6 - Le bail précaire du multiple rural s'est terminé le 28/02/2017. Il sera remplacé par un bail commercial au 01/03/2017. Le loyer au 01/03/2017 est fixé à 250,00 €/HT.

7 - Le contrat à durée déterminé de l'agent contractuel se termine le 30 juin 2017. Il sera transformé en contrat à durée indéterminée. Son temps de travail reste de 5h hebdomadaire.

8 - Dans l'attente du vote du budget assainissement, Madame le Maire est autorisée à mandater une dépense d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétisés l'année 2016.

9 - La collectivité participera au financement de la protection sociale complémentaire des agents à hauteur de 10,00 € par personne.

10 - Les lignes de trésorerie souscrites auprès de la Caisse d'Épargne et du Crédit Agricole seront renouvelées pour les mêmes montants, à savoir 30 000 € et 20 000 €.

Questions diverses

Après concertation, le règlement du lotissement communal « Maison Neuve » ne sera pas modifié.

En raison du 1er tour des élections présidentielles, dimanche 23 avril 2017, par rapport à l'accès au bureau de vote et pour des raisons de sécurité, la course cycliste prévue dans le cadre de la fête communale est annulée.

Le vent a eu raison de la paillote. La municipalité s'engage à dégager le pré pour la fête.

Un projet est en cours pour aménager le terrain de tennis en terrain multisports (plusieurs communes sont concernées), pris en charge par la CCIVS. Un appel d'offres global est lancé par la com de com.

Les travaux seraient financés à 80% par des subventions, 10% par la CCIVS et 10% par la commune de Saint-Aquilin.

La séance est levée à 20h45